

# FORMATION

**NOUVEAUTE :** Prévention des risques liés à l'activité physique  
ACTEURS PRAP 2S Version ALM

## Format d'intervention



## Mode d'intervention



## Votre secteur d'activité

S Santé M Médico-Social

## Vous êtes

Personnel du secteur sanitaire et médico-social

(10 stagiaires maximum)

## Date et lieu



• 4 jours : 09h00 – 17h00

## Tarifs



Référence OV111

## OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- **Se situer** en tant qu'acteur de prévention des risques liés à l'activité physique dans son entreprise ou son établissement.
- **Observer et analyser** sa situation de travail en s'appuyant sur le fonctionnement du corps humain afin d'identifier les atteintes à la santé susceptible d'être encourues
- **Participer** à la maîtrise du risque dans son entreprise ou son établissement et à la prévention
- **Accompagner** la mobilité de la personne aidée, en prenant soin de l'autre et de soi

## PRÉREQUIS

Cette formation ne nécessite pas de prérequis.

## INTERVENANT

- Formation animée par un(e) formateur(trice) accrédité(e) PRAP 2S
- Ergonome/IPRP

## MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Pédagogie active, dynamique et participative
- Matériels de manutention
- Étude de cas concrets
- Mise à disposition en ligne de documents supports (à la suite de la formation)
- Mise en situations réelles de travail
- Épreuves certificatives
- Travail intersessions demandé aux stagiaires sur leurs temps de travail (durée 4h).

## PROGRAMME

1. **Les atteintes à la santé liées à l'activité physique professionnelle**
2. **Les enjeux sociaux, économiques et réglementaires**
3. **La place de l'activité physique dans le travail**
4. **Les principes de la prévention des risques**
  - Les différentes atteintes de l'appareil locomoteur
  - Les facteurs de risques, la description de l'activité de travail et le repérage des situations pouvant nuire à la santé du participant
  - La notion de déterminant
  - L'analyse, dans sa situation de travail, des déterminants et de son activité physique
  - Les aides techniques à la manutention
  - Les limites des principes de sécurité physique et d'économie d'effort (PSPEE)
5. **L'évaluation du potentiel de la personne soignée ou aidée afin de la faire participer au maximum de ses possibilités**
  - Déplacements naturels du patient
  - Les techniques de manutention manuelle des personnes, les aides techniques à la manutention
  - Mettre en oeuvre un accompagnement à partir de son analyse (en prenant soin de la personne aidée et de soi)
6. **Épreuves certificatives**

## LES PLUS

Certificat individuel Acteur PRAP 2S (valable 2 ans)

Session MAC PRAP 2S (à réaliser tous les deux ans)

Formation dispensée par un organisme habilité du réseau assurance maladie

## EVALUATION

Tout au long de la formation des exercices ou des quiz permettent d'évaluer l'acquisition des connaissances et des compétences et l'atteinte des objectifs. Une évaluation de la satisfaction des participants est recueillie en fin de formation



formation.rrh@relyens.eu



+33 (0)2 48 48 15 15

## Relyens SPS

CS 80006 - 18020 BOURGES Cedex - FRANCE  
Tél : +33 (0)2 48 48 15 15 - www.relyens.eu

S.A. au capital de 52 875 € - Société de courtage d'assurance -  
335 171 096 RCS Bourges  
Siège social : Route de Creton - 18110 VASSELAY -  
N° ORIAS 07000 814 - www.orias.fr  
Organisme de formation professionnelle déclaré sous le  
n° 24180125318 auprès du Préfet de région

